

De la banque privée à la banque par actions dans la France de la seconde moitié du XIXe siècle

Nicolas Stoskopf

► **To cite this version:**

Nicolas Stoskopf. De la banque privée à la banque par actions dans la France de la seconde moitié du XIXe siècle. Proceedings from the 6th Annual Congress of the European Business History Association (EBHA), Aug 2002, Helsinki, Finlande. hal-00934945

HAL Id: hal-00934945

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00934945>

Submitted on 22 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



De la banque privée à la banque par actions dans la France de la seconde moitié du XIX^e siècle

par Nicolas Stoskopf, CRESAT, Université de Haute-Alsace, Mulhouse

La révolution politique de 1848, qui entraîne la chute de la monarchie de Juillet et l'avènement de la Deuxième République, peut être considérée comme le point de départ de la révolution bancaire en France. Dans un premier temps, la crise du crédit, qui accompagne les événements, souligne les déficiences d'un système bancaire jusque-là très déséquilibré et lacunaire. Certes, le sommet résiste plus ou moins bien, mais ses fonctions demeurent réduites : la Banque de France joue son rôle de banque d'émission et d'escompte, mais dans des conditions très restrictives ; la haute banque, formée de maisons privées se distinguant par leur ancienneté, leur respectabilité et leur reconnaissance mutuelle, gère les comptes d'une clientèle fortunée et s'occupe de grandes affaires (emprunts d'État, investissements miniers ou ferroviaires). En revanche, à la base, les maisons de rang inférieur, les banques régionales et locales, déjà insuffisantes avant 1848 pour assurer les besoins courants des petites ou moyennes entreprises ou de la clientèle ordinaire, n'ont pas résisté et laissent un vide préjudiciable à la reprise des affaires¹.

C'est dans ce contexte qu'est créé dans l'urgence en mars 1848 le Comptoir national d'escompte de Paris, coup d'envoi d'une révolution bancaire qui s'épanouit sous le Second Empire (1852-1870) avec la fondation du Crédit foncier (1852) et du Crédit mobilier des frères Pereire (1852), puis des grandes banques de dépôts, le Crédit industriel et commercial (ou CIC, 1859), le Crédit Lyonnais (1863), la Société générale (1864), et se poursuit au début de la III^e République avec la création des banques d'affaires Paribas (1872) et la Banque de l'Indochine (1874)².

¹ Sur la crise financière de 1848, voir A.J. TUDESQ, « La crise de 1847 vue par les milieux d'affaires parisiens », *Aspects de la crise et de la dépression de l'économie française au milieu du XIX^e siècle (1846-1851)*, Bibliothèque de la révolution de 1848, 1956, t. XIX, p. 29 ; A. ROWLEY, « Deux crises économiques modernes : 1846 et 1848 ? », *1848, révolution et mutations au XIX^e siècle*, n° 2, 1986, p. 86 ; N. STOSKOPF, « La fondation du Comptoir d'escompte de Paris, banque révolutionnaire », *Histoire, Économie, Société*, septembre 2002.

² Ne sont évoqués ici que les établissements les plus importants. Pour une vue d'ensemble, voir P. DUPONT-FERRIER, *Le marché financier de Paris sous le Second Empire*, Paris, 1925, 245 p. ; R. BIGO, *Les banques françaises au cours du XIX^e siècle*, Paris, 1947, 304 p.

La nouvelle banque, qui se met alors en place, paraît très différente de l'ancienne : celle-ci regroupe des sociétés en nom collectif ou en commandite simple dont les gérants, engageant leurs propres capitaux, sont responsables de leurs actes sur la totalité de leur fortune ; tandis que la première est formée de sociétés anonymes, dirigées par des managers, qui doivent rendre des comptes à leurs actionnaires, et parfois à l'État lorsque celui-ci les a nommés. La révolution bancaire se déroule donc à deux niveaux : elle renouvelle l'offre bancaire en permettant la collecte des ressources sur une grande échelle et une diversification de la distribution du crédit ; elle bouleverse la gestion des banques en confiant la direction des nouveaux établissements à des managers salariés.

Dans un article célèbre, David Landes a montré qu'il ne fallait pas exagérer cette opposition³ : malgré les apparences, notamment le conflit entre les Rothschild et les Pereire, la nouvelle banque ne s'est pas créée contre la vieille, mais avec elle. Les chefs des maisons de haute banque (Fould, Bischoffsheim, Blount, d'Eichthal, Mirabaud, Seillière, etc.) ont largement contribué à la naissance des nouveaux établissements. L'enquête prosopographique sur les patrons du Second Empire⁴, appliquée aux banquiers et financiers parisiens⁵, permet de reprendre cette question et de comparer les dirigeants de la vieille et de la nouvelle banque, ou si l'on préfère de la banque privée⁶ et de la banque par actions. Se distinguent-ils par leurs caractères culturels et sociologiques, leur comportement professionnel, ou encore par leurs pratiques bancaires ?

I. Deux types de banquiers...

Le premier constat qui se dégage de l'enquête, c'est qu'aux deux types de banque correspondent bien deux types de banquiers :

- La banque privée parisienne est multiconfessionnelle et cosmopolite, mais assez homogène par ses origines sociales. Elle se compose de trois branches principales : la première, autochtone, compte des catholiques (Davillier, Laffitte, Perier, Seillière), des protestants (André, Neuflyze) et des juifs (Fould) ; la deuxième se compose d'un important contingent de banquiers d'origine suisse et de religion réformée dont l'installation en France a commencé au début du XVIII^e siècle (Mallet) et s'est poursuivie jusqu'à la Restauration (1815-1830) : la plupart sont venus de Genève ou de ses environs (Dassier, Delessert, Hentsch, Mirabaud, Vernes), quelques-uns de Zurich (Hottinguer) ou de Berne (Marcuard).

³ D. S. LANDES, « Vieille banque et banque nouvelle : la révolution financière du XIX^e siècle, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, III, 1956, p. 204-222

⁴ *Les patrons du Second Empire*, Paris, Picard-Cenomane, 6 volumes parus : 1. Normandie, Maine, Anjou ; 2. Bourgogne ; 3. Franche-Comté ; 4. Alsace ; 5. Marseille ; 6. Bordeaux.

⁵ Elle porte sur 93 banquiers ou financiers. Cf. N. STOSKOPF, *Banquiers et financiers parisiens, les patrons du Second Empire*, Paris, Picard, 2002. On se reportera à cet ouvrage pour les références bibliographiques concernant la biographie des banquiers qu'il est impossible, étant donné leur extrême dispersion, de reproduire dans le cadre de cet article, sauf exception.

⁶ L'expression « banque privée » n'est pas totalement satisfaisante puisque la banque par actions est également propriété privée, mais elle est ici utilisée faute de mieux et conformément à l'usage.

Enfin, la branche la plus récente, qui s'implante en France entre le début du siècle et la Guerre de 1870, est celle des banquiers juifs allemands, dont la plupart sont issus de Rhénanie (Bischoffsheim, Cahen d'Anvers, Erlanger, Rothschild, Stern) et d'autres de Bavière (D'Eichthal, Königswarter). Quelques individualités, comme le catholique anglais, Edward Blount ou le Savoyard, Frédéric Pillet-Will, complètent encore ce tableau bigarré.

Cette diversité culturelle remarquable est atténuée en partie par une expérience professionnelle partagée : ces banquiers appartiennent en général à des familles engagées depuis longtemps dans le négoce, parfois même dans la banque⁷, si bien qu'ils sont sous le Second Empire des représentants de la deuxième ou troisième génération bancaire, si ce n'est plus, comme Adolphe d'Eichthal, banquier de cinquième génération.

- Les nouveaux managers présentent une physionomie exactement inverse, se caractérisant par l'homogénéité culturelle, mais la diversité sociologique : à l'exception de l'Italien Enrico Cernuschi, cofondateur en 1869 de la Banque de Paris, ils sont français et majoritairement catholiques. Mais presque tous sont des hommes nouveaux, non seulement dans la banque, mais aussi dans les métiers du commerce auxquels leur famille est généralement étrangère. On trouve dans ce groupe un important contingent de nobles qui réussissent ainsi un *aggiornamento* spectaculaire à l'économie capitaliste : le comte Charles Lebègue de Germiny, gouverneur du Crédit foncier de 1854 à 1857, de la Banque de France de 1857 à 1863 et du Crédit mobilier dont il fut le liquidateur, le marquis Auguste d'Audiffret, président du CIC de 1859 à sa mort en 1878, le marquis Alexandre de Ploëuc, directeur général de l'Imperial Ottoman Bank de 1863 à 1867, puis sous-gouverneur de la Banque de France de 1867 à 1878, le baron Georges de Soubeyran, sous-gouverneur du Crédit foncier de 1860 à 1878. Leurs collègues se répartissent sur un large spectre social, depuis les frères Delahante, issus d'une famille de fermiers généraux, appartenant donc à la haute bourgeoisie financière de l'Ancien Régime, à Alphonse Pinard, sous-directeur du Comptoir d'escompte de Paris de 1848 à 1870, fils d'un professeur de collège.

Leur parcours professionnel est également très varié : ceux qui ont acquis une expérience dans les métiers de la banque, comme Émile Pereire, longtemps employé chez Rothschild, ou Pinard, associé d'une petite maison de banque depuis 1840, sont minoritaires. Les uns commencent leur carrière comme avocat, d'autres comme industriel, d'autres encore font un long parcours dans les conseils d'administration avant d'accéder à des fonctions dirigeantes. Mais l'itinéraire à la fois le plus fréquent et le plus remarquable, puisqu'il est à l'origine d'une tradition bien française, est celui de la fonction publique. Au départ, se trouve la hantise du pouvoir face à la dilution des responsabilités dans les sociétés anonymes : elle conduit le Conseil d'État à refuser toutes les demandes d'autorisation de sociétés anonymes bancaires jusqu'en 1848, à les accepter au compte-goutte par la suite et à les assortir de conditions restrictives au nom de la protection des actionnaires, jusqu'aux lois libérales qui mettent fin

⁷ C'est pourquoi D. LANDES préfère conserver à leur propos le terme anglais de *merchant banker*.

aux procédures de contrôle pour les sociétés au capital inférieur à vingt millions de francs en 1863, puis pour toutes en 1867⁸. Parmi ces restrictions, figure le droit pour le gouvernement de nommer la direction des établissements de crédit ou, au moins, d'en autoriser la nomination. La présence de hauts fonctionnaires à la tête des grands établissements de crédit se justifie par la nécessité d'établir la confiance, non pas sur la solvabilité d'un gérant responsable sur la totalité de ses biens, mais sur des compétences reconnues et une parcelle d'autorité héritée de l'exercice d'une charge publique. Ainsi, lorsqu'est créée en 1859 le CIC, première banque de dépôts française, l'État impose la nomination, du marquis d'Audiffret, âgé de 73 ans, grand-officier de la Légion d'honneur, président de chambre à la Cour des Comptes, sénateur, *le spécialiste français des finances publiques*.

De leur côté, de nombreux fonctionnaires sont volontiers attirés par le pantouflage⁹ dans le privé, notamment parmi les inspecteurs des finances : Ploëuc par exemple, tenta une première fois d'entrer au Crédit mobilier en 1853, renonça faute d'obtenir un traitement suffisant, mais franchit le pas en 1863 en prenant la direction de l'Imperial Ottoman Bank. Plusieurs autres de ses collègues, comme Adrien Delahante, premier directeur de la Société générale, passèrent ainsi du service de l'État et du prince à celui de l'actionnaire et du client.

Du coup, les carrières de ces nouveaux banquiers ne ressemblent en rien à celles d'un Rothschild, d'un Hottinguer ou d'un Seillière. Voici Louis Frémy (1805-1891), orphelin à deux ans d'un père, maire de la petite commune de l'Yonne où il est né ; il put néanmoins faire des études de droit, commencer une carrière d'avocat, puis entra comme auditeur au Conseil d'Etat. Sous-préfet de Domfront en 1835, de Gien en 1837, il fut nommé à la Commission administrative des chemins de fer où il noua de nombreuses relations avec les investisseurs qui se partageaient les concessions ferroviaires. Il se lia également à des politiques, à Léon Faucher qui le prit comme chef de cabinet au ministère de l'Intérieur en 1848, à Persigny, un fidèle du prince Louis-Napoléon Bonaparte, ou encore au baron Haussmann, futur préfet de Paris sous le Second Empire. Ces protections multiples lui permirent de commencer une carrière de banquier à cinquante-deux ans, en 1857, où il fut nommé gouverneur du Crédit foncier. Au moment de sa démission en 1877, il gérât des actifs de l'ordre de deux milliards de francs, largement supérieurs à n'importe quelle maison de la haute banque.

La langue française ne permet pas de distinguer entre ces différentes catégories de professionnels des métiers de l'argent qui entrent tous dans la catégorie générique des « banquiers ». Mais il y a sans doute quelques raisons historiques à cette imprécision de langage.

⁸ C.E. FREEDEMAN, *Joint-Stock Enterprise in France, 1807-1867*, North-Caroline University, 234 p.

⁹ Le terme « pantouflage », qui désigne le passage du secteur public au privé, serait apparu en 1878 ; selon A. REY, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1992.

II. Qui pratiquent le mélange des genres...

Lorsqu'on évoque les passes d'armes entre James de Rothschild et Emile Pereire, on oublie en général de préciser que le second n'était pas au sens strict un banquier : sous le Second Empire, il présidait la Compagnie des chemins de fer du Midi, la Compagnie immobilière de Paris, la Compagnie générale Transatlantique et plusieurs autres sociétés d'assurances ou de services, mais il se contenta toujours d'un simple poste d'administrateur au Crédit mobilier dont son frère, Isaac, avait pris la présidence en décembre 1854 à la suite de la démission de Benoît Fould. Pourtant, aux yeux des contemporains comme des historiens, le Crédit mobilier est bien assimilé à une banque Pereire, presque l'équivalent d'une maison de haute banque. Il est vrai que les familles Pereire et Fould souscrivirent chacune 28,6 % du capital en novembre 1852 et détenaient donc la majorité du capital à l'origine¹⁰ ; ils firent entrer au conseil d'administration des hommes comme Ernest André, Adolphe d'Eichthal, le duc de Galliera, Charles Mallet, Achille Seillière, qui sentaient bon la haute banque et apportaient la caution de la vieille banque à la nouvelle. Lorsque le Crédit mobilier fut en difficulté en 1867, la Banque de France n'accorda son aide qu'à la condition de la démission des frères Pereire et du dépôt par eux-mêmes d'une caution de dix millions de francs¹¹.

Si la personnalisation du management des sociétés anonymes ne présente rien de surprenant pour un observateur du début du XXI^e siècle, elle frappait davantage les contemporains, comme l'économiste Alfred Neymarck qui écrivait en 1880 : « Nous possédons en France un très beau groupe d'institutions de crédit de premier ordre, (qui sont) de grandes associations, de vastes agrégations d'intérêt ; de par la loi et leurs statuts, elles sont des sociétés anonymes. Eh bien ! dans la réalité, elles sont aussi peu anonymes que possibles. Ce que l'on voit surtout en elles, parfois au-dessus d'elles, c'est le nom d'un fondateur habile, d'un administrateur éprouvé, d'un directeur compétent et autorisé, d'un organisateur remarqué et connu¹². »

A l'origine de cette identification, la stabilité des directions fut probablement un facteur non négligeable : Biesta et Pinard restèrent à la tête du Comptoir d'escompte de 1848 à 1870-1871, Frémy et Soubeyran du Crédit foncier de 1860 à 1877-1878, Henri Germain du Crédit lyonnais de sa fondation en 1863 à sa mort en 1905. De là à considérer la société comme une propriété personnelle, il y a un pas que certains donnent l'impression de franchir. Du moins se sentirent-ils comme omnipotents et intouchables. Cette évolution est notamment sensible au Comptoir d'escompte de Paris et au Crédit foncier à partir de 1860, point de départ d'une évolution libérale inaugurée par la traité de commerce franco-britannique.

Alors que le Comptoir d'escompte avait été créé pour les besoins du commerce parisien, il s'engagea sous l'impulsion du gouvernement dans le financement du commerce extérieur,

¹⁰ *Bulletin des lois, partie supplémentaire*, 1852, t. 2.

¹¹ Assemblées générales du Crédit mobilier, Centre des archives du monde du travail (CAMT, Roubaix), 65 AQ A 949-1.

¹² Cité par C. JANNET, *Le capital, la spéculation et la finance au XIX^e siècle*, 1880, p. 177.

notamment avec les colonies et l'outre-mer¹³. Le maître d'œuvre de cette nouvelle orientation fut Alphonse Pinard, sous directeur, proche de Chasseloup-Laubat, ministre des Colonies : il y adhéra tellement qu'il souscrivit en octobre 1860 à titre personnel 4,7 % du capital du Crédit colonial, fondé sous le patronage du Comptoir d'escompte, dont il devint président¹⁴. Il s'allia avec deux poids lourds de la haute banque, Louis Bischoffsheim et Edouard Hentsch, pour fonder en mars 1863 la Banque de dépôt et de crédit des Pays-Bas, préfiguration de Paribas, et l'année suivante, en mai 1864, la Société générale. Lors de la souscription, il prit pour le Comptoir 16 000 actions et pour son compte personnel 7 450 actions, ce qui représentait un capital de 3 725 000 francs¹⁵. Dans le placement des emprunts étrangers en France, dont le Comptoir s'était fait une spécialité à partir de 1864, Pinard « joua » sans état d'âme avec l'argent de la société, et avec le sien. Le bruit courait que le Comptoir avait en portefeuille 15 millions de francs de papier escompté provenant de son directeur ! Pinard fut vigoureusement attaqué par les actionnaires au moment des assemblées générales, par des libelles ou par la presse. On lui reprocha de trahir la mission originelle du Comptoir, de raréfier l'argent en France, de se servir du Comptoir à des fins personnelles, de s'enrichir beaucoup plus que les actionnaires et de le faire sur le dos des épargnants qui souscrivaient des emprunts « pourris » proposés par le Comptoir¹⁶. Tout ceci était probablement vrai, mais Pinard pouvait compter sur ses protections politiques et s'abriter derrière les excellents résultats financiers de son établissement qui servit un dividende supérieur à 10 % de 1864 à 1868.

Au Crédit foncier¹⁷, Frémy et Soubeyran ne tracèrent pas non plus de ligne de partage très nette entre leurs fonctions officielles et leurs affaires privées : Frémy par exemple présida de nombreuses sociétés dont les activités pouvaient interférer avec celle de l'établissement dont il était gouverneur. Lorsque le Crédit foncier fut mis en difficulté à la suite de la banqueroute égyptienne d'avril 1876, Soubeyran se comporta comme un patron de haute banque : il mit sur la table une garantie des gouverneurs de seize millions de francs, dont il fournit à lui tout seul quinze millions. Révoqué par le gouvernement en août 1878, au grand étonnement de ses confrères qui avaient admiré son habileté, Soubeyran eut du moins la satisfaction de voir que l'opération égyptienne, qui aurait pu être calamiteuse, se soldait finalement par un bénéfice brut de trente-huit millions pour le Crédit Foncier¹⁸ ; en revanche, il ne put jamais récupérer sa garantie de quinze millions et consacra l'essentiel de son testament, rédigé en janvier 1890,

¹³ Statuts et Assemblées générales du Comptoir d'escompte, BNF 4 Wz 3159 et 4324 ; E. KAUFMANN, *La banque en France*, 1914, p. 237-241 ; N. STOSKOPF, « Alphonse Pinard et la révolution bancaire du Second Empire », *Histoire, Economie, Société*, 2, 1998, p. 299-317.

¹⁴ *Bulletin des lois, partie supplémentaire*, 1860, t. 2.

¹⁵ *Bulletin des lois, partie supplémentaire*, 1864, t. 1.

¹⁶ *Comic-Finance*, 21.4.1870 ; H. MATHOREL, *La situation de nos sociétés de crédit : Le Comptoir d'Escompte*, 1873, 23 p.

¹⁷ J.P. ALLINE, *Banquiers et bâtisseurs, un siècle de Crédit foncier, 1852-1940*, Toulouse, 1984, p. 1-99 ; A. RAIMBAULT et H. HEUGAS-DARRASPEN, *Crédit foncier de France, itinéraire d'une institution*, 1994, 287 p.

¹⁸ Sur les emprunts égyptiens, voir également J. BOUVIER, « Les intérêts financiers et la question d'Égypte (1875-1876) », *Histoire économique et histoire sociale*, Genève, Droz, 1968, p. 241-269.

à enjoindre ses héritiers de ne pas renoncer à sa restitution¹⁹. Il eut à plusieurs reprises l'occasion d'expliquer sa façon d'agir : il estimait que les banquiers, même lorsqu'ils dirigeaient des sociétés anonymes, devaient engager leur fortune personnelle afin d'inspirer confiance à leurs partenaires et à la clientèle et que leur enrichissement était finalement la meilleure preuve de leur compétence. Pour ses adversaires, parmi lesquels se trouvaient les Pereire, mais aussi la gauche républicaine, cette réussite était la preuve de sa malhonnêteté.

De leur côté, les banquiers privés firent, comme on l'a vu au sujet des Pereire ou du Comptoir d'escompte, le chemin inverse : ils acceptèrent d'engager une partie de leur fortune dans de « vastes agrégations d'intérêt » et de mettre leur nom et leur réputation au service des nouvelles sociétés. Le cas de Frédéric Pillet-Will, qui resta à l'écart de tous les groupes financiers de son temps et manifesta de façon constante son hostilité à la création de banques par actions, est exceptionnel. Chez ses confrères, les perspectives de profits l'emportèrent sur le respect de principes dépassés : « Les banques d'affaires par actions, affirme avec raison David Landes, promettaient d'être des entreprises profitables qui, loin de heurter les cadres établis de leurs propres activités, semblaient s'y accorder parfaitement²⁰. » Le premier à le comprendre et à le manifester clairement fut Benoît Fould, cofondateur du Crédit mobilier et son éphémère président avant que les atteintes de la folie ne le contraignent à démissionner²¹. Il fut imité par beaucoup d'autres, Louis Bischoffsheim, président de la Banque franco-egyptienne (1870-1873), Edouard Hentsch, président du Comptoir d'escompte (1873-1889), Edward Blount, président de la Société générale (1886-1901), etc. Seul ce dernier avait liquidé ses affaires personnelles, mais la règle était plutôt de combiner la gestion d'une banque privée et d'une ou de plusieurs banques par actions. Un cas typique est fourni à cet égard par Armand Donon et ses associés, Maurice Aubry et Jules Gautier : leur banque privée, Donon, Aubry, Gautier & Cie, fondée en 1851, prit tout de suite rang parmi les premiers établissements de la place en agissant comme un petit Crédit mobilier et en investissant en France ou à l'étranger les sommes déposées par quelques gros clients, comme le comte de Morny, demi-frère de l'empereur. Donon se lia à William Gladstone, de la banque londonienne J. Thomson, T. Bonar & Co, cousin germain de son homonyme, l'homme d'État anglais, pour promouvoir en France la banque de dépôts sur le modèle anglais. Leurs efforts aboutirent à la fondation en 1859 du CIC, dont le contrôle leur échappa²², et en 1863 à la Société de dépôts et de comptes courants dont Donon fut nommé président. Dans un deuxième temps, ils fondèrent, en liaison avec le CIC, des établissements similaires en province, à Lyon, Lille, Marseille ou Bordeaux et à Paris des établissements plus spécialisés, sociétés immobilières, banque d'affaire (Société financière de Paris) ou encore banque

¹⁹ Inventaire après décès, 19.2.1897, M^e Constantin, Archives nationales (centre de Fontainebleau), MC XXVI-1520.

²⁰ D. LANDES, *op. cit.*, p. 217.

²¹ J. JANIN, *735 lettres à sa femme*, Paris, 1973-1979, t. 2, p. 365 et suivantes.

²² G. BEAUJOUAN et É. LEBEE, « La fondation du Crédit industriel et commercial », *Histoire des entreprises*, 6, novembre 1960, p. 5-40.

populaire (Caisse centrale populaire). À chaque fois, Donon et ses associés à titre personnel, la banque Donon, Aubry, Gautier & Cie, les autres établissements du groupe, souscrivaient des parts significatives du capital de la nouvelle société. Donon finit par contrôler un groupe d'affaires considérable, articulé autour d'une banque privée dont les associés, leur famille et leurs amis du monde politique ou financier, administraient les nombreuses sociétés anonymes.

L'absence de frontière précise entre biens privés et biens sociaux, comme entre affaires privées ou publiques, ou encore entre le business et la politique, est tout à fait typique du climat d'affairisme qui régnait sous le Second Empire et dans les débuts de la III^e République. Il a souvent été dénoncé au nom de la morale. Reste à savoir quelle a été son efficacité économique.

III. Pour une courte période d'euphorie.

Si l'on en juge par le rayonnement international du capitalisme français dans le troisième quart du XIX^e siècle, il faut reconnaître que le système bancaire mis en place à partir de 1850 a été particulièrement performant²³. Tout s'est passé comme si l'épargne française était un bas de laine dormant qu'il suffisait de mobiliser pour en révéler toutes les potentialités. Le phénomène fut explosif, notamment sous l'impulsion des Pereire et du Crédit mobilier qui multiplièrent les grandes opérations internationales entre 1853 et 1856 : co-fondation de la Darmstädter Bank (1853), financement des Mines et fonderies de la Vieille Montagne en Belgique (1853), fondation de la Société des chemins de fer de l'État en Autriche (1854), du Crédit mobilier espagnol (1855), de la Grande société des chemins de fer russes (1856)²⁴, etc. La rivalité avec les Rothschild stimula encore cette expansion à laquelle participèrent les autres groupes français, surtout à partir de 1860 : les capitaux français dominaient en Espagne, en Italie, en Autriche, dans l'Empire ottoman, en Egypte, en Tunisie, etc. Lorsque Bismarck infligea par le traité de Francfort une indemnité de cinq milliards à la France, on fut étonné de voir avec quelle facilité furent souscrits en 1872-1873 les emprunts de libération du territoire qui permirent le paiement. On peut se demander si cette remarquable efficacité doit être mise au crédit de l'affairisme, autrement dit, si le mélange des genres, constaté dans le comportement des banquiers, a son prolongement dans les pratiques bancaires ?

Pour répondre à cette question, on peut partir de la banque privée parisienne, notamment de son élite, la haute banque. Contrairement à la place de Londres où existe une spécialisation entre des types d'établissements aux fonctions bien précises²⁵, la haute banque est restée indifférenciée : les mêmes maisons se mêlent à la fois d'opérations classiques de banque (change, escompte, recouvrements), de finance (émission d'emprunts ou d'actions de

²³ Cf. R. CAMERON, *France and the economic development of Europe, 1800-1914*, Princeton, Princeton University Press, 1961, 586 p.

²⁴ R. CAMERON, « The Credit Mobilier and the Economic Development of Europe », *Journal of Politic Econmy*, LXI, 1953, p. 461-488.

²⁵ Cf. Y. CASSIS, *La City de Londres, 1870-1914*, 1987, 235 p.

sociétés), de négoce international et d'investissements directs (chemin de fer, mines, industrie lourde, immobilier)²⁶. On peut certes déceler certaines orientations qui paraissent révélatrices de stratégies précises : ainsi la banque Seillière était très engagée dans le financement de la sidérurgie européenne avec d'importantes avances aux Schneider, Wendel ou Krupp ; les Hottinguer avaient de solides positions dans le commerce transatlantique ; les Marcuard-André étaient plutôt tournés vers la Méditerranée. Mais ce type de spécialité ne conduit ni au partage du marché, ni à une réelle division du travail. A l'inverse, l'activité d'un Charles Laffitte, qui frappe par son éclectisme à la fois sectoriel et géographique, est sans doute davantage représentative de cette banque à tout faire, d'une banque de toutes les affaires, qui cherche avant tout à saisir, sans a priori et sans exclusive, les meilleures opportunités de profit dès qu'elles se présentent : sous le Second Empire, Laffitte présida la Compagnie du chemin de fer Victor-Emmanuel (Piémont-Sardaigne), obtint la concession du Cordoue-Séville, spécula sur des terrains du bois de Boulogne aux portes de Paris, finança une entreprise de conserves alimentaires à Meaux, émit un emprunt égyptien, s'intéressa un moment aux projets de création d'une banque ottomane, lança la Compagnie des lits militaires, administra les hauts-fourneaux de Maubeuge, etc.

La révolution bancaire, avec la mise en place d'un système bancaire spécialisé et hiérarchisé, aurait dû mettre de l'ordre dans ces pratiques. C'était d'ailleurs le souci des frères Pereire qui, en bons disciples du comte de Saint-Simon, voulaient en finir avec l'anarchie du capitalisme libéral, dommageable aux entrepreneurs comme aux travailleurs, et lui substituer une organisation harmonieuse de la production²⁷. Déjà très actifs dans la création du Comptoir d'escompte de Paris et du Crédit foncier, les Pereire crurent pouvoir réaliser leurs objectifs grâce au Crédit mobilier : l'idée fondamentale était de centraliser le financement des grandes entreprises par l'émission d'obligations permettant de drainer les épargnes dormantes et de substituer à la multitude des titres émis sur le marché une valeur unique, une valeur « omnium » qui distribuerait le crédit à toute l'économie française. Cette centralisation devait prélude à une fusion progressive de toutes les entreprises d'une même branche en une société unique. Le processus ne connaissait pas a priori de frontière : non seulement Isaac Pereire exposa en 1855 la nécessité de créer à l'étranger des établissements similaires, mais il envisagea aussi l'émission d'un titre de crédit européen, permettant de supprimer les différences d'intérêt et de change entre les différentes places. Visionnaires, les Pereire se heurtèrent à des puissants concurrents, les Rothschild, qui dénoncèrent leur volonté hégémonique, mais ils furent surtout contrés par l'État qui interdit au Crédit mobilier d'augmenter ses ressources par l'émission d'obligations à court ou à long terme ; ils ne purent jamais réaliser leurs ambitions et leur échec fut au moins autant celui de leurs idées que de leurs affaires.

²⁶ D. LANDES, « Vieille banque... », *loc. cit.*, p. 207-214.

²⁷ B. GILLE, *La banque en France au XIX^e siècle*, Genève-Paris, 1970, p. 15-143 et 163-183.

Si dans un premier temps, le dirigisme de l'État bonapartiste eut raison de l'ordre saint-simonien, le tournant libéral de 1860 fit les beaux jours de « l'anarchie capitaliste ». La spécialisation apparente des grands établissements de crédit, comme le Crédit foncier ou le Comptoir d'escompte de Paris, s'effaça progressivement, soit par des modifications de statuts, soit par la création de filiales dont les statuts étaient plus libéraux. Ainsi Frémy, gouverneur du Crédit foncier, obtint en juillet 1860 la création d'un Crédit agricole et s'arrangea pour que le nouvel établissement puisse faire les opérations de banque interdites au Crédit foncier. Ses ressources furent en partie détournées, via son agence de Marseille, vers les placements hautement rémunérateurs à court terme et à découvert en Turquie, en Russie, en Tunisie et surtout en Egypte²⁸. Président à titre privé de la Société générale algérienne, une société qui pouvait le cas échéant concurrencer le Crédit foncier, Frémy prit là aussi ses distances avec les obligations de la convention signée avec l'État en mai 1865 : au lieu d'entreprendre des travaux en Algérie pour le compte de l'État et lui fournir les crédits nécessaires, il orienta la société vers des opérations plus directement et rapidement profitables comme les emprunts de libération du territoire de 1872-1873, des avances au Trésor espagnol et à la Banque hypothécaire d'Espagne, ou d'autres emprunts étrangers. Au début de la Troisième République, il était de notoriété publique que l'hôtel d'Évreux, résidence du gouverneur du Crédit foncier, était le lieu privilégié du partage des grandes affaires entre banquiers parisiens.

L'exemple de Frémy et du Crédit foncier illustre une tendance lourde du système bancaire français, à savoir le glissement progressif des établissements spécialisés vers la banque mixte, la banque à tout faire, indifférenciée, sur le modèle de la banque privée. Ils furent rejoints par les banques de dépôts fondées dans les années soixante (Crédit lyonnais, Société générale), même quand les intentions étaient au départ différentes : Armand Donon, par exemple, fut le promoteur en France de la division du travail bancaire et d'une banque de dépôts à l'anglaise, aux emplois aussi liquides que ses ressources, se consacrant uniquement au crédit à court terme²⁹, mais il ne respecta pas à la lettre ses propres conceptions en créant un groupe multifonctionnel, formé certes de sociétés distinctes, mais liées financièrement entre elles pour le meilleur ou pour le pire qui fut finalement au rendez-vous. Les nouveaux managers se sont non seulement alignés sur les comportements des banquiers traditionnels, mais ils n'ont eu de cesse de les concurrencer sur leurs terrains et de partager avec eux les meilleurs sources de profit. La portée de la révolution bancaire se réduit d'autant : elle s'applique à la collecte des ressources, mais innove peu sur les emplois. La nouvelle banque ne trace pas de nouvelles voies, mais prolonge l'ancienne dont elle est l'aboutissement. Son effet est plus quantitatif que qualitatif : elle s'est contentée de donner un sérieux coup de fouet au capitalisme français.

Mais l'euphorie fut de courte durée et comme après un verre de trop, le réveil marqué par une pénible gueule de bois. La Grande dépression constitua l'agent toxique essentiel, avec un

²⁸ A. GUESLIN, *Les origines du Crédit agricole*, Nancy, 1978, p. 110-115.

²⁹ Ce sont les positions qu'il défend lors de *l'Enquête sur les principes et les faits généraux qui régissent la circulation monétaire et fiduciaire*. 1867-1869, t. I.

effet potentialisé par quelques règlements de compte de la part du personnel politique républicain contre des banquiers considérés comme des créatures du Second Empire. La plupart de ces nouveaux managers, qui, comme on l'a vu, avaient généralement confondu les intérêts privés et sociaux, furent sanctionnés les uns après les autres, par le pouvoir ou par le marché :

- Au Crédit foncier, nous l'avons vu, Frémy dut démissionner en janvier 1877 à la suite de la banqueroute égyptienne, Soubeyran fut révoqué en août 1878.

- 1882 fut marqué par le krach le mieux connu de l'époque, celui de l'Union générale, banque catholique, fondée en 1877 et dirigée par Eugène Bontoux, qu'on ne peut omettre dans l'évocation de cette série noire bien que son cas soit spécifique³⁰.

- Guillaume Denière en revanche, président de la Société générale depuis 1868 et régent de la Banque de France, est à la fois un éminent acteur de la révolution bancaire et un pur produit de l'affairisme « Second Empire » : il percevait par exemple un loyer de l'agence de la Société générale installée dans l'immeuble parisien dont il était propriétaire. En 1886, il dut démissionner à la suite de révélations sur les pots de vin qu'ils avaient exigés pour engager la Société générale dans l'affaire du guano péruvien et de l'accusation d'avoir privilégié ses intérêts privés au dépens de ceux de la société.

- En 1889, Édouard Hentsch, président du Comptoir d'escompte, paya très cher son manque de vigilance face aux imprudences de son directeur, Eugène Denfert-Rocherau, gendre d'Alphonse Pinard, qui entraîna le Comptoir dans une désastreuse spéculation sur le cuivre³¹. Elle fut fatale au Comptoir d'escompte, à la banque privée Hentsch Frères & Cie et à la famille Hentsch³².

- En 1891, la Société de dépôts et de comptes courants, présidée par Armand Donon, fut victime d'un *run* de ses déposants à laquelle elle ne put faire face, faute de pouvoir réaliser ses actifs. La société fut liquidée avec de lourdes pertes pour les actionnaires, certains administrateurs, qui déboursèrent 20 millions pour combler une partie du passif, et pour Armand Donon, qui fit six mois de prison et fut totalement ruiné.

- Enfin, Soubeyran, qui avait reconstitué un puissant groupe financier combinant banque d'affaires, banque hypothécaire, compagnie immobilière et assurances, fut acculé à la faillite en 1894.

Ces échecs à répétitions jalonnent l'agonie de la banque mixte en France et, avec elle, de ces comportements hérités du Second Empire. La banque par actions, née à partir de 1848 sur les décombres d'un système bancaire totalement déficient, portée par des hommes nouveaux, n'a en réalité pas réussi à prendre son autonomie. Elle est restée immature et s'est fait rattrapée par l'ancienne banque qui a fini par imposer ses comportements et ses méthodes.

³⁰ Cf. J. BOUVIER, *Le krach de l'Union générale, 1878-1885*, 1960, 308 p.

³¹ E. KAUFMANN, *op. cit.*, p. 243-247 ; C. JANNET, *op. cit.*, p. 320-331.

³² R. HENTSCH, *Hentsch, banquiers à Genève et à Paris au XIX^e siècle*, Paris, 1996, p. 286-303.

Les nouveaux managers ont agi comme s'ils étaient propriétaires du capital et ont pris beaucoup de liberté vis-à-vis de leurs actionnaires et des statuts qu'ils étaient censés respecter. Tant que la conjoncture et l'environnement politique sont restés favorables, le succès financier a été au rendez-vous, mais le spectre de l'échec a assombri l'horizon dès la fin des années 1870. Rares sont ceux qui ont échappé au désastre : soit ils étaient déjà morts, soit ils furent plus clairvoyants et surtout plus prudents. Comme l'a montré Jean Bouvier, Henri Germain, président du Crédit lyonnais sentit le vent tourner et anticipa dès les années 1870 l'adaptation de son établissement au nouveau contexte économique et politique en le dégageant des investissements à risques et en le spécialisant dans le crédit à court terme³³. Quant à l'épargne française, elle s'orienta désormais massivement vers des placements de père de famille, c'est-à-dire les emprunts russes.

³³ J. BOUVIER, *Le Crédit lyonnais de 1863 à 1882, les années de formation d'une banque de dépôts*, 2 t., Université de Paris, 1961, voir notamment p. 891-902.